

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 09 septembre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 04/09/2024.

Présents : GONET Grégory, Maire.

Mmes : QUISSAC Claire, BOUCLET Nadine, THEVOT Florence.

MM. : CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

Excusé.e.s : GALLAND Christel, LOUSTRIC Clarence, JOUIN Murielle, BRUET Sébastien, DUCHAMP Thierry.

Pouvoir : JOUIN Murielle donne pouvoir à GONET Grégory, BRUET Sébastien donne pouvoir à QUISSAC Claire, DUCHAMP Thierry donne pouvoir à DELBART Pierre.

A été nommée secrétaire : QUISSAC Claire

D 2024-035 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Il convient, par conséquent, d'apporter des modifications au budget de l'exercice 2024 et d'opérer les opérations suivantes :

	INVESTISSEMENT	
LOGICIEL BERGER LEVRAULT	Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 2051 « Concessions et droits similaires » : + 1476 €	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 2183 « Matériel informatique » : - 1476 €

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
PROVISION SUR CREANCES	Chapitre 042 : Opération d'ordre entre les sections Compte 681 : - 37 € Chapitre 68 : Dotations aux amortissements aux dépréciation et aux provisions Compte 681 : + 37 €	Chapitre 042 : Opération d'ordre entre les sections Compte 781 : + 37 € Chapitre 78 : Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions Compte 781 : - 37 €

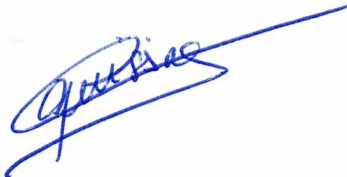
Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

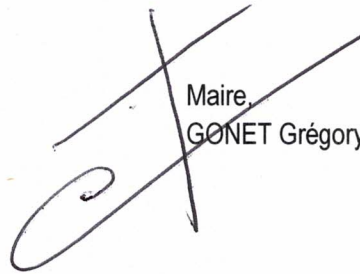
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les modifications du budget primitif 2024 dans le cadre de cette décision modificative n°1

Secrétaire de séance,
QUISSAC Claire



Maire,
GONET Grégory



Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 045-214502023-20240909-D2024_035-DE

S²LO